

# UN PEU DE RESPECT, S'IL VOUS PLAÎT

## Les rivières ne sont pas des poubelles.

**H**istoriquement, dans le vallon où se situent actuellement la rue des Joncs, le clos des Vignes et la rue du Regard, on trouvait le jardin potager du château du Regard, construit au début du <sup>xx</sup>e siècle. Le château était alimenté en eau à partir d'un puits, la nappe phréatique étant peu profonde. Le puits était situé dans l'actuel virage de la rue du Regard, au niveau de la petite place. Une maison d'ailleurs s'appelle "Le vieux puits" et dans le jardin attenant on en voit les vestiges. Une pompe remontait l'eau jusqu'au château, lequel a été détruit dans les années 1980.

Ce vallon était une zone humide qui s'étendait jusqu'à l'impasse aux Geais, avec son exutoire dans une grande mare qui se situait au fond de l'actuelle impasse des Rainettes. Prenaient naissance dans ce vallon des sources multiples et un ru, non dénommé.

Actuellement, en amont du lotissement des Rainettes, on ne connaît pas le trajet souterrain de ce ru. Le SITRARIVE (Syndicat intercommunal et interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Thève, de la Vieille Thève et de la Nouvelle Thève, du Rû Saint Martin et de leurs affluents) tente d'en établir une cartographie, sans grand succès pour l'instant.

Au moment de la construction du lotissement des Rainettes, le ru a été busé, la mare supprimée, et tout un système de drainage a été installé dont les eaux se jettent en plusieurs points dans les canalisations résultant du busage, dont on connaît le plan.

Le réseau des eaux de pluie des Rainettes a été contrôlé par caméra. Les deux réseaux (eaux de pluie et ru busé) semblent indépendants : il n'y a pas de connexion entre les deux. Un peu plus loin en aval, le ru coule à ciel ouvert, en parallèle de la rue des Joncs, côté sud, traversant plusieurs jardins avec parfois des bassins où nagent des poissons, des crevettes d'eau douce, des têtards et toute une microfaune que l'on ne soupçonne pas. Des

hérons, des canards et des martins-pêcheurs viennent occasionnellement s'y nourrir. Tout en bas, le ru se jette à l'entrée de la place Blanche dans le réseau des eaux de pluie du village, puis rejoint le bassin d'orage dans la propriété de la famille de Savignies et se jette dans la Vieille Thève.

Il est important de savoir que tout ce qui vient de ce vallon se jette dans des bassins d'agrément successifs où la vie se développe, et finalement aboutit dans la Thève.



Le 18 janvier 2008 : pollution aux résidus de peinture et White spirit

Il y a une vingtaine d'années, le ru avait soudain pris une couleur laiteuse et le quartier s'était empuanti d'une odeur d'essence. Sans doute par ignorance, après des travaux de peinture, du résidu de white-spirit avait été déversé dans un regard existant dans l'entresol d'une maison rue des Joncs. Cette pollution aux hydrocarbures avait empoisonné toute la faune en aval. Les autorités ayant été alertées, un agent de la direction départementale de l'environnement est venu faire des prélèvements quelques jours plus tard : il avait mis en évidence des crevettes toute roses, parce que "cuites" (alors qu'elles sont grises, presque transparentes et qu'on ne les voit quasiment pas lorsqu'elles sont vivantes).

En novembre 2023, une nouvelle pollution violente a tué, en quelques minutes, tous les poissons (dont deux esturgeons de quatre-vingts centimètres de long et une vingtaine de carpes Koi) sur le premier bassin à ciel ouvert,

en aval du lotissement des Rainettes. Pollution brutale, évoquant forcément un déversement. L'analyse, conduite par la gendarmerie, a mis en évidence une nouvelle fois un produit de la famille des hydrocarbures.

Rejet de polluant. Par ignorance, volontaire ou accidentel ? Il faut, ici comme ailleurs, que chacun prenne conscience de ses gestes. Jeter des déchets non biodégradables dans la nature est toujours préjudiciable. Tous les plastiques, au bout du compte, finiront par se retrouver à la mer. La nature n'est pas une poubelle. Celui qui déverse des polluants dans un cours d'eau, certes, ne verra rien sur son terrain. Mais il ne s'agit pas d'un geste anodin : son action a des effets majeurs en aval en détruisant des équilibres de vie fragiles.

De tels accidents (ce ne sont pas des incidents !) ne doivent plus se reproduire. C'est un engagement de chacun vis-à-vis de lui-même, vis-à-vis de ses voisins, vis-à-vis des êtres vivants (il n'y a pas que les êtres humains sur la Terre !), vis-à-vis de la nature. Il faut que chacun prenne conscience qu'il est également responsable de ceux qui interviennent sur sa propriété (ouvriers, peintres, jardiniers...).



Il faut savoir également que ce que l'on appelle une "bouche d'égout" sur la voie publique à Coye-la-Forêt ne rejoint pas les égouts proprement dits et la station d'épuration, mais recueille les eaux de pluie. Ainsi tout ce qu'on y jette – papiers, canettes vides et mégots de cigarette – est conduit jusqu'à la rivière. L'hiver

dernier, en divers endroits a été écrit sur la chaussée, à côté d'un avaloir dont on ne sait à priori où il se déverse : LA THÈVE COMMENCE ICI - NE RIEN JETER. Des indications de ce genre ont été multipliées et devraient être généralisées afin que chacun soit instruit, conscient et vigilant. Malheureusement la peinture au pochoir s'efface vite et au bout de quelques mois, ces inscriptions n'étaient plus lisibles. Elles sont importantes pourtant. Sait-on par exemple que ce geste banal qui consiste à jeter son mégot par terre (on estime entre 20 000 et 25 000 tonnes la quantité de mégots jetés chaque année en France) est une des sources de pollution les plus néfastes pour les rivières et les océans : le filtre contient des matières plastiques (acétate de cellulose) et de nombreuses substances chimiques (acide cyanhydrique, naphthalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb – métaux lourds que l'on retrouve chez les animaux marins) dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes ; un mégot peut mettre plus de dix ans pour se dégrader, sachant qu'en fait il se fragmente en une multitude de microparticules et qu'il n'y a pas de réelle disparition. On a peine à y croire et pourtant il est estimé que chaque mégot qui atterrit dans un caniveau au lieu d'un cendrier pollue, à lui seul, 500 litres d'eau.

Pour revenir à notre ru, toute découverte de pollution sur un cours d'eau doit conduire à :

- Faire un prélèvement dans deux bouteilles plutôt bouteilles de lait, bien vidées, non rincées et les conserver au réfrigérateur,
- mettre en sécurité les poissons,
- prévenir :
  - la gendarmerie d'Orry-la-Ville au 03 44 58 34 17,
  - la mairie de Coye au 03 44 58 45 45,
  - le SITRARIVE au 06 98 88 60 89 (qui n'a aucun pouvoir de police),
  - les voisins en aval pour la protection de leurs poissons,
  - les voisins en amont pour identifier l'origine.

---

par Jacqueline CHEVALLIER et Yves DULMET, Président du SITRARIVE

---